

XII Édition



Règlements généraux

INTRODUCTION.

La “**CUP 180**” c’est un évènement touristique pour expédition et aventure, qui est dirigé aux amateurs au monde du moteur et qui se passe au Maroc. La “**CUP 180**” ne s’agit pas d’une course, rallye ou raid, sinon c’est un évènement d’orientation avec des véhicules tout terrain, et consiste à trouver un nombre des sites (WP) qu’il faut démontrer avec une photo digitale. La vitesse maximale est limitée dans toutes les étapes. Le savoir-faire au volant avec le tout terrain et les connaissances d’orientation, ainsi que l’stratégie et la tactique employée seront les facteurs qui déterminent le classement général.

La XII Edition “CUP180 MAURITANIE LIMITED EDITION” aura lieu du 29 de l’Octobre au 2 Novembre **2018** au Mauritanie, pendant cinq jours.

La “**Cup 180**” c’est une véritable aventure, au quelle vous allez découvrir beaucoup des choses du pays voisin, lieux inédits, ses habitants et ses habitudes, une autre culture, et en fin, 5 jours très intenses de navigation et orientation.

1. RÈGLES GÉNÉRALES

1. Participation.

1.1.- Chaque équipe est composée d'une voiture et deux personnes. Dans aucun cas on acceptera plus de deux personnes dans un véhicule participant.

. Il sera admis la présence un seul participant dans une voiture, s'il va être accompagné tout-temps par une autre équipe participant.

1.2.- Les voitures doivent être des véhicules tout terrain, et le chauffeur est la personne responsable d'accomplir les normes de sécurité dans la route.

1.3.- Pour pouvoir participer il faut absolument :

- Etre plus âgé de 18 ans le jour du départ pour le chauffeur, et pour le copilote s'il est plus petit de 18 ans, il faut être plus âgé de 16 ans et avoir l'autorisation paternelle.

- Justifier qu'on n'a pas une maladie qui peut faire risquer leur santé. Pour cela il faut remplir un dossier médical qu'on a préparé express pour ça, et il faut signer pour assurer la véracité des données qu'on a remplies. (Modèle 02)

- Les chauffeurs doivent avoir son permis de conduire valable pour les dates de la course.

- Doit avoir une assurance médicale qui couvre les frais d'assistance et repatriation.

- Une assurance voiture plus une carte verte, qui couvre les possibles dommages que la voiture peut causer pendant l'expédition.

- Au moment de la demande d'inscription, remplir et signer le document qui contient les conditions d'admission dans la CUP 180, etc ... (Modèle 03)

- Exempter et renonce exprès à la réclamation à l'organisation les dommages aux voitures et/ou personnes pendant la durée de la preuve, au moment de l'inscription. (Modèle 04)

- Passeport valable pendant la durée de la preuve, avec une validité de plus de six mois.

- Avoir payé les frais d'inscription.

2. Inscriptions.

2.1.- Les inscriptions doivent être faites avec le formulaire d'inscription officiel pour la preuve, remplissant complètement tous les données. Les participants sont responsables de la véracité de ces données. (Modèle 01)

XII Édition



2.2.- Chaque équipe doit avoir un nom concret avec un maximum de 20 caractères, choisi par eux, qui sera le seul à vous représenter. Toute modification du nom, une fois que les inscriptions sont fermées, bien qu'ils soient les mêmes membres, sera une nouvelle équipe, et l'organisation lui donnera un nouveau numéro de course. Chaque équipe doit élire un représentant qui sera le porte-parole avec l'organisation.

2.3.- Le délai d'inscription commencera le 01 de Juillet 2017 et finira à 20:00 heures du 31 de mars 2018. L'inscription peut fermer si on atteint le total de la capacité des hôtels.

2.4.- Pour que la réserve de place c'est correct, il faut payer 400€.

2.5.- Les inscriptions seront envoyés à l'organisation avec le formulaire d'inscription officiel (Modèle 01) qui est publié dans le web de l'évènement, avec un document qui prouve le paiement. Au retour et par email vous allez recevoir votre numéro de participation définitif.

2.6.- Les frais d'inscription par participant sont 980 euros. Si vous vous inscrivez pour faire la ROUTE DE SUIVI ou ASSISTANCE, le montant est de 750 euros par personne, avec les mêmes conditions des participants. (Voir les conditions de paiement et rabais)

2.7.- Dans l'inscription est inclus :

- 6 nuits d'hôtel / campement dans un régime de pension moyenne.
- 4x4 medicalizado d'une intervention rapide doté des spécialistes en élargissement
- Ambulance cardioprotégida avec médecin et un infirmier dans l'environnement des étapes.
- J'équipe de TV professionnel avec des chroniques quotidiennes dans Fbk et Youtube
- Les Enregistrements aériens des étapes et de zones spéciales.
- L'Autorisation et la Collaboration du Gouvernement Mauritanien.
- Les Formalités des visas à une frontière.
- Les Formalités de l'assurance de voiture mauritanienne.
- Un photographe professionnel
- L'Équipe mécanique dans l'environnement de l'étape.
- Staff mécanique à la fin des étapes.
- Le rachetez des voitures / le remorquage des véhicules avariés.
- Gps d'organisation pour contrôle de wp et des vitesses.
- Une Double plate-forme de correction de classements pour son agilización.
- La Location / l'Installation du SPOT, l'élément indispensable de sécurité.
- Ortofotos des étapes.
- Les Cartes 1:250000 (Ozi, Compe, Orux)

XII Édition



- Pendrive avec les WP des étapes.
- Le Ferry-boat Algésiras / Tanger Med-Ceuta un aller / tour une voiture / 2 personnes.
- Les Prix pour les vainqueurs de toutes les catégories.
- Je m'éveille pour tous les participants.
- La Gratuité de paiement d'inscription des assistances (l'une par chaque 2 équipes inscrites).
- Le Rachat dans une piste. Une voiture mécanique d'organisation se chargera de résoudre les avaries qui pouvaient se produire le long de chaque étape, si cela est subsanable. À un cas opposé le comportement sera évalué je me marie par cas, en rachetant toujours les participants et en tentant par tous les moyens possibles le rachat du véhicule, de cas dont cela peut circuler sur les 4 roues.

2.8.- Tous les participants, les participants aussi que son assistance, doivent avoir une assurance de rapatriement et responsabilité civile, pendant la durée du CUP 180.

2.9.- L'organisation se réserve le droit d'admission des demandes d'enregistrement, et elle n'est pas obligée à justifier sa décision.

3. Remplacement des équipiers.

3.1.- Le remplacement d'un équipier pendant la durée de l'évènement est complètement défendu, et la punition c'est la disqualification de l'équipe. Seulement par raisons de santé et avec l'accord exprès d'un médecin officiel de l'organisation pourra être remplacé.

4. Assistances.

4.1.- La participation des véhicules d'assistance est autorisée à l'exception des motos, qui ne peuvent faire son boulot qu'à la fin de l'étape, jamais pendant la durée de l'étape. Un GPS sera installé pour vérifier les traces de votre itinéraire, qui seront communiquées aux sorties. La violation de cette règle suppose l'exclusion de la scène, de l'équipement qu'ils accompagnent. En cas de récidive, cela signifiera l'exclusion du test dudit équipement.

4.2.- Les assistances pourront avoir des contrôles de passage obligatoires dans les étapes. Au cas de ne pas pouvoir vérifier ce passage, l'équipe sera disqualifiée dans l'étape. Seulement en cas de panne de la voiture d'assistance, communiqué et vérifié par l'organisation, l'équipe n'aura pas la pénalisation.

XII Édition



4.3.- Les véhicules et les personnes qui ne sont pas inscrits dans la preuve, ne pourront pas accéder aux sites d'assistance. L'équipe auquel on détecte une relation avec voitures ou personnes non-inscrits sera pénalisée avec l'exclusion de la preuve.

4.4.- Les frais d'inscription des assistances sont XXX euros par personne, avec les mêmes droits que les équipes participants.

5.- Annulations

5.1- Après la fermeture des inscriptions, les annulations n'auront aucun remboursement, quelle que soit la cause. Avant la date de fermeture des inscriptions on remboursera complètement le montant payé.

6.- Publicité et identification.

6.1.- Les participants doivent destiner une partie de ses véhicules pour mettre la publicité de l'organisation. La partie supérieure du parebrise, les portes d'avant et le vitre de la porte arrière seront réservés pour mettre la publicité obligatoire de la preuve. L'organisation dira l'endroit pour mettre obligatoirement cette publicité, autant que celles des entreprises partenaires, ainsi que le dossard avec le numéro. (Annexe 1- Publicité)

Dans le cas que l'équipe refuse à mettre la publicité, l'inscription augmentera 1000 euros par équipe.

6.2.- Les équipes et les assistances ne pourront porter dans ses véhicules, vêtements ou matériel technique publicité concurrence directe avec celle de l'organisation.

6.3.- Pendant la durée de la preuve c'est obligatoire l'emploi du bracelet fourni par l'organisation, pour la bonne composition des équipes. En cas de casser le bracelet il faut le garder et le rendre à l'organisation pour l'échange avec un nouveau. En cas de perte, l'équipe sera pénalisée avec 50 points.

6.4.- Les participants doivent assurer une bonne visibilité de la publicité dans chaque étape. L'organisation la surveillera à la sortie. L'absence d'un autocollant empêchera la sortie jusqu'au moment de le remettre.

7.- Contrôles et matériel.

7.1.- Contrôles administratifs.

7.1.1- Ils auront lieu le jour avant la sortie de la première étape, pendant le temps établi pour chaque équipe. Les équipes rentreront une seule fois, et on vérifiera et fournira les documents suivants :

- Documents d'inscription
- Identification des participants avec :
 - Modèle 01 – Formulaire d'inscription
 - Modèle 02 – Dossier médical
 - Modèle 03 – Inscription preuve.
 - Modèle 04 – Exonération Organisation.
 - Photocopie des passeports
 - Photocopie carte d'identité
 - Photocopie du permis de conduire.
- Photocopie des spécifications techniques et certificat d'immatriculation du véhicule.
- Une photographie
- Justifiants des paiements
- Assurance et Carte Verte
- Assurance d'assistance et rapatriement
- Numéro de téléphone GSM marocain.

Si on n'arrive pas à réussir le passage des contrôles administratifs on ne pourra pas passer les contrôles techniques.

7.2.- Contrôles techniques.

7.2.1.- Ils auront lieu le jour avant la sortie de la première étape, pendant le temps établi pour chaque équipe. Il aura lieu après avoir réussi les contrôles administratifs et on vérifiera :

- Les données des véhicules.
- Colocation de la publicité obligatoire

XII Édition



- 1 camera digitale (les GSM, iPad, etc., ne seront admis comme caméra digitale)
- Matériel de déplantage obligatoire :
 - 2 planches
 - 1 pelle
 - Sangle et 2 manilles
- 2 roues de secours et Crick
- Extincteur et lampe de poche
- 20 litres d'eau potable
- 1 boussole
- 2 couvertures thermiques
- Tente et deux sacs de couchage.
- 1 kit médical complet par véhicule (Voir "Kit médical basique")
- 1 GSM avec carte d'un opérateur MAURITANIE
- Casque du pilot et copilote
- Masque respiratoire (éviter la poussière aux étapes au désert)
- Jerrycan pour carburant.
- Une bonne fixation de toute la charge
- GPS ou un système informatique qui puisse fournir les tracks de l'étape à l'organisation, si c'est demandé. Debra y être configuré pour enregistrer la position chaque 15 secondes. Si on demande l'information et l'équipe n'est pas capable de la fournir, il sera pénalisé avec 200 points dans l'étape.
- Chaque voiture doit être autonome avec son matériel, inclus si deux voitures circulent ensemble, chacun doit mener son propre matériel obligatoire.

7.2.2.- Matériel conseillé.

Le conseil de l'organisation c'est mener :

- Carburant suffisant pour compléter 600 Kms.
- Compresseur d'air.
- Jerrycan pour carburant.
- Deuxième caméra digitale et une carte mémoire comme backup.
- Téléphone satellite.

7.2.3.- Kit médical basique

- Bandes et gaze stérile
- Eau oxygénée / Bétadine / Bande collante / Analgésiques
- Gaze / tampons stériles / bandes / Tiritas / Sérum (10 litres)
- Pommade pour brûlures /Crème solaire

XII Édition



- Colirium / Antibiotique / Antipyrétiques
- Médicaments pour traitements particuliers.

7.2.4.- Catégories

Dès que les contrôles administratifs et techniques sont ok, on mettra l'équipe dans sa catégorie.

CHAPITRE II. REGLES DE LA CONCURENCE.

8.- Types de voitures.

8.1.- Uniquement pourront participer des voitures tout terrain 4x4 et un poids mineur de 3500 kg.

8.2.- Il y a 5 catégories pour les véhicules participants.

- .- Série.
- .- Modifiés.
- .- Féminins.
- .- Nouvel

8.3.- Véhicules de série.

- Sont tous ce qu'on a pu faire une modification, mais qui n'améliore substantiellement les caractéristiques du véhicule.

8.4.- Véhicules modifiés.

- Sont tous ce qu'on a fait plusieurs modifications pour améliorer beaucoup les caractéristiques du véhicule. Tous les voitures portant doublé suspension dans un ou les deux axes appartiendront a cette catégorie.

8.5.- Liste des Modifications

Ne sont pas modifications :

- Remplacement des Jantes / Volant / Ressorts hélicoïdales
- Installation ski de protection / Snorkel / Baquets / Harnais et treuil
- Roll bars / Marchepied / Feux / Réservoir additionnel

XII Édition



Ce sont des modifications

- Remplacement des amortisseurs par d'autres différentes des originaux.
- Remplacement des pneus par d'autres plus grandes de 4% selon la fiche technique.
- Augmentation d'hauteur + 5 cm selon la fiche technique. Tous les véhicules seront mesurés.
- Remplacement ou modification du pare-chocs d'avant pour chercher un améliorèment de l'angle d'attaque original.
- Remplacement ou modification du pare-chocs arrière pour chercher un améliorèment de l'angle de sortie.

8.6.- Féminins.

8.6.1.- La seule exigence c'est que les deux équipiers soient des femmes.

8.7.- Nouvel

8.7.1.- Ce sont les équipes qui participent par première fois dans la CUP 180 au Maroc.

9.- Sorties et arrivées.

9.1.- L'ordre du départ dans la première étape, sera le même que l'ordre d'inscription. Quant au reste des étapes, l'ordre viendra du classement du jour d'avant, sauf si on décide un départ en ligne, tous au même temps.

Le délai de départ pour la sortie parmi les équipes c'est d'une minute, mais peut être modifié par l'organisation, en annonçant d'abord dans le briefing ou le panneau d'annonces officiel de la preuve.

9.2.- L'Heure du départ de chaque équipe sera collé chaque soirée dans le panneau d'annonces office de la preuve. Au moment de la sortie on fournira à chaque équipe, le carnet de route, une feuille avec les photos des WP, un stick USB avec les WP. Au moment de sortir chaque équipe doit allumer les tracks de son GPS ou bien le système d'enregistrement de tracks, n'existent qu'un seul track actif.

C'est obligatoire configurer le GPS o système d'enregistrement de tracks pour enregistrer un track chaque 15 secondes en horaire maroquin ou bien chaque 20 mètres, si les tracks sont créés avec ORUX, chaque équipe doit s'en occuper de le configurer correctement.

9.3.- Si une équipe arrive tard au départ, quoi qui est arrivé, il devra attendre le départ du dernier participant pour sortir, mais l'heure d'arrivé reste fixe dans son carnet de route.

XII Édition



9.4.- S'ils restent encore des équipes pour sortir, le control de sortie attendra 15 minutes après l'heure officielle du départ du dernier participant, sinon le control sera démonté après le départ du dernier participant.

9.5.- Si après avoir enlevé le control de sortie une équipe se présente, ne pourra pas sortir, sauf autorisation exprès de l'organisation. S'il est autorisé à sortir, l'heure d'arrivée reste fixe dans son carnet de route.

9.6.- L'heure d'arrivée est marqué dans le carnet de route.

9.7.- A la finalisation de l'étape chaque équipe doit fournir à l'organisation, le carnet de route, la feuille avec photos des WP de l'étape, la feuille remplie avec les WP faits, l'stick USB et les photos digitales des WP. Les photos doivent être dans l'stick USB fourni par l'organisation. On ne pourra pas effacer les tracks de l'étape du GPS, jusqu'à une heure après la publication définitive du classement de l'étape. Si on détecte manipulation dans les tracks ça causera la pénalisation de tous les points de l'étape. Si on détecte une seconde fois, l'équipe sera exclue de la CUP 180. A partir du moment d'arriver, les équipes auront 15 minutes pour donner l'stick USB.

Il faut rendre le GPS de l'organisation au moment d'arriver.

Si on ne donne pas la feuille avec les WP faits, on ne corrigera aucune photo et les points seront zéro pour cette étape.

9.8.- La pénalisation pour retard dans l'heure d'arrivée c'est de deux points par minute.

9.9.- S'il manque des équipes à arriver, le control d'arrivée sera enlevé 15 minutes après l'heure théorique d'arrivée du dernier équipe participant, sinon pare le passage du dernier équipe. S'il y a des équipes qui arrivent après la fermeture, ils n'auront pas des points dans l'étape.

9.10.- Si une équipe se retire parmi la sortie et l'arrivée, il faut absolument avertir l'organisation. Si on ne fait pas comme ça, l'équipe sera disqualifiée de la CUP 180.

10.- Durée des étapes.

10.1.- La durée de chaque tape sera établi au briefing, la soirée d'avant ou sinon avant la sortie. Au briefing on informera des horaires, contrôles de passage et incidences de l'étape du jour suivant. Les horaires des étapes et des contrôles de passage seront décrits dans le carnet de route (CR).

XII Édition



10.2.- C'est obligatoire assister aux briefings pour au moins un membre de l'équipe, en cas contraire la pénalisation sera de 25 points, si cette absence n'est pas suffisamment justifiée.

10.3.- L'organisation peut augmenter ou diminuer exceptionnellement la durée de l'étape. Aucune réclamation ne sera admise pour cette cause.

10.4.- Pendant l'étape c'est obligatoire l'emploi des ceintures de sécurité, lumières de position et le casque. Ne pas employer cet équipement aura une pénalisation de 25 points chaque fois qu'il soit détecté.

10.5.- Il peut avoir différentes types d'étapes :

1.- Etapes de WP.

Il s'agit de trouver le plus grand nombre des WP.

2.- Distance mineur.

L'étape aura de plusieurs WP, et les équipes doivent les trouver en faisant le moins nombre de km.

3.- Tous les WP OBLIGATOIRES.

Il faut trouver tous les WP. Sino non aura 0 points à l'étape.

11.- Carnet de Route.

11.1.- Au moment de la sortie, les équipes vont recevoir un "Carnet de Route" (CR), qui aura tous les indications à suivre pour le bon parcours de l'étape. Horaires, coordonnées des contrôles de passage, épreuves spéciaux WP avec bonus, etc, ... bref, tout l'information nécessaire pour pouvoir finir l'étape.

11.2.- Les instructions annonces aux briefings, inclus dans le carnet de route ou mis dans le panneau d'annonces officiel ont priorité aux celles du règlement général.

11.3.- Dans le Carnet de route on peut mettre des interdictions ou restriction dans l'emploi des certains chemins, routes ou pas. Le non-respect de ces interdictions ou restrictions aura si c'est la première fois, l'exclusion de l'étape et en suivant cas l'exclusion de la preuve.

11.4.- Chaque équipe est responsable de son carnet de route. S'il est perdu ou son état le fait non lisible, la ponctuation de l'étape sera zéro.

XII Édition



12.- Contrôles de Passage.

12.1.- Pendant le parcours journalier peuvent exister CONTRÔLES DE PASSAGE OBLIGATOIRES, suffisamment identifiés au carnet de route. Y en a deux types de control :

12.1.1.- “Contrôles de Passage Obligatoire Clôturés” (CPOC). Il s’agit des contrôles à faire avec un temps établi au carnet de route. Un commissaire signera le carnet de route. Chaque minute de retard aura une pénalisation de 2 points. Le control sera clôturé 15 minutes après le passage théorique du dernier participant. Après la clôture l’équipe perdra la moitié des points de la journée, c.à.d. si le total des points des WP fait 150 points (il ne faut pas compter les épreuves spéciaux), il aura une punition de 75 points.

Si l’équipe n’avertit pas l’organisation qui ne va pas faire ce CPOC il perdra le total des points de la journée. En cas d’urgence mécanique ou médicale les équipes on le SPOT pour avertir l’organisation.

12.1.2.- “Contrôles de Passage Obligatoire Ouvert” (CPOA). Il s’agit des contrôles à faire pendant la journée. Une photo certifiera le passage au contrôle.

Les Contrôles de Passage Obligatoire clôturés (CPOC) seront indiqués dans le carnet de route tandis que les contrôles de passage obligatoire ouverts (CPOA) seront annoncés au briefing ou dans le panneau d’annonces officiel de la preuve.

13.- Zones spéciales

13.1.- Pendant le parcours des étapes c’est possible qu’il y a des ZONES SPECIALES (ZE). Le passage par ces zones c’est complètement VOLONTAIRE et dans aucun cas seront zones dures o qui peuvent mettre en danger aux véhicules ni aux participants.

13.2.- Chaque équipe qui a intérêt à faire ces zones, devra informer l’organisation. A chaque localisation de la preuve il y aura un véhicule de l’organisation avec un gyrophare où se trouve le commissaire de cette zone, qui sera le responsable de noter l’idée de l’équipe de faire cette zone, si après l’équipe refuse à la faire, il aura une pénalisation de 10 points.

13.3.- La ponctuation des ZONES SPECIALES tiendra compte des difficultés et/ou du temps pour les réussir. Les horaires seront annoncés au briefing et au panneau d’annonces officiel de la preuve, ou bien, directement au début de la spécial. A côté du commissaire il y aura aussi, un panneau

XII Édition



d'annonces ou on placera divers information comme le nombre des portes, temps maximum et valeur de chaque porte.

13.4.- On pourra faire les preuves spéciales individuellement ou bien avec un alliage avec une autre équipe. Le seul qui aura des points sera l'équipe principale. Avant de rentrer dans le zona il faut avertir à l'organisation que l'équipe a une autre équipe come aide. Après avoir commencé la zone, n'est pas possible demander cette aide. Il peut exister zones qu'il faut faire avec une autre équipe.

13.5.- Il existe un commissaire Chef de la Zone, qui sera parfaitement identifié. Il sera le seul à éclaircir et résoudre n'importe quel doute de sa zone en charge.

13.6.- Les zones spéciales ont trois portes. Elles seront délimitées parfaitement, et auront un sens de passage obligatoire, et une porte d'entrée et une autre pour sortir. Pour réussir la zone, les voitures doivent avoir traversé la porte d'entrée et traverser complètement la ligne virtuelle qui relie les deux drapeaux qui délimite la porte de sortie. Si on fait tomber un drapeau ou la bande limite, la pénalisation sera 5 points chaque fois qui arrive. Chaque zone a son propre ordre d'entrée et on va essayer que pendant tous les jours du CUP 180 les zones auront la même ponctuation ainsi que le même temps de réalisation.

13.9- En cas de devoir être secouru par l'Organisation pendant la zone spéciale, il ne sera pas possible de continuer l'exécution de la même, mais les points accumulés jusqu'à ce moment seront maintenus, c'est-à-dire, si un secours est subi à l'une des portes du SPECIAL, il ne peut pas continuer à faire plus de porte. Exemple: Dans la zone 2, l'équipement doit être sauvé. Il maintient les points qu'à ce moment mais il ne pourra plus réaliser aucune zone

13.10.- Les zones sont numérotées, mais l'ordre de réalisation est totalement volontaire.

13.11.- Les Zones Spéciales ne seront jamais à la sortie de l'étape.

13.12.- Pour réussir les zones spéciales :

- On peut employer des planches, échelles, crics, treuils, ou n'importe quel autre élément qui permet au véhicule jusqu'à dépasser la sortie.

- Le pilote et copilote peuvent descendre du véhicule pour vérifier la zone et aussi changer ses places pendant la preuve spéciale.

- On peut employer comme ancre une voiture de l'organisation, si on a dit que c'est possible ou bien employer une autre équipe comme ancre, si le commissaire chef de la zone a donné son ok.

- **N'est pas permis :**

- On ne peut pas employer des haches, scies ou tronçonneuses pour dégager la végétation afin de permettre l'accès des véhicules.

- Il est interdit de manipuler les balises, drapeaux ou n'importe quel autre élément mis par l'organisation.

XII Édition



- L'aide du public est interdit aux participants, et sera pénalisé avec 0 points dans la porte en réalisation.

- Une fois que la zone a commencé, n'importe quel aide externe est interdit. La ponctuation sera 0 si on détecte l'aide.

Le participant qui aide ou fait une quelconque indication subira également une pénalité de 100 points.

13.13.- Aucun équipe pourra s'inscrire une fois fini l'horaire des zones spéciales. Seulement pourront finir celui qui est dans la zone et dans les suivants 15 minutes, les véhicules qui sont en attente. Une fois dépasses ces 15 minutes, on fermera de façon définitive les zones, on arrêtera les chronos et ponctuations, peu importe si l'équipe est toujours dans la zone ou non.

14.- Way Points (WP)

14.1- Chaque étape consistera à la recherche d'un nombre défini de WP qui doivent être photographiés par chaque équipe. Chacun des WP aura sa propre ponctuation selon sa difficulté à les trouver ou pour y accéder. Chaque équipe doit choisir l'ordre pour les faire, c'est pour ça qu'un bon planning et stratégie est très important pour le bon développement de l'étape.

14.2.- Les WP doivent être photographiés avec le même encadrement qui est dans les photos fournis à la sortie de chaque étape. Dans la photographie doit toujours apparaître le même équipier à côté de la voiture. Toute photographie qui n'a pas le même encadrement, qui apparaît un autre équipier ou il y a plus d'une voiture ne sera pas valable.

Si la voiture de l'organisation n'apparaît pas dans la photo, le participant doit cadrer au maximum la référence principale, tel qu'elle apparaît dans le livre de images, pour vérifier si la photo est valable. Il faut aussi qu'une partie du véhicule apparaît pour qu'il soit identifié et certifier qu'il est arrivé. Il faut checker que le GPS marque 0 mètres des coordonnées fournis par l'organisation.

14.3.- Deux contrôles seront faits pour vérifier qu'une équipe a accédé au WP:

- Il faut présenter la photographie.

- Le track doit signaler une distante au WP mineur que 15 m.

14.4.- Cas de doute à propos de la localisation du WP, les coordonnées sont ok et ne pas trouver la référence dans la photo, s'il existe n'importe quel doute, il faut faire une photo au GPS ou on peut voir les coordonnées et le numéro du WP, et faire une photo au objet plus importante du site.

XII Édition



14.5.- Chaque équipe doit remplir une feuille avec les WP qu'il a fait. Dans cette feuille il faut noter l'ordre, et le numéro du WP fait. Ces renseignements vont aider l'organisation à la correction des photos. Un peu plus haut est marquée la pénalisation si on ne remplit pas ce document.

14.6.- Exceptionnellement peuvent exister WP auxquels il ne faut pas prendre la photo avec la voiture. Eau briefing et dans le panneau d'annonces officiel de la preuve, on avertira à propos de ces WP.

14.7.- Il y a aussi des WP EXPECIALES (WP-EX), dont on peut avoir des points s'ils sont faits, mais si on ne fait pas soustrait la même quantité des points.

14.8.- Il peut avoir aussi des WP sans coordonnées, indiqués par pistes que les participants doivent découvrir, avec aide de la population locales, routement, distances, indications au terrain, etc, ...

14.9.- C'est possible d'avoir des bonus par groups de WP, o pénalisations si on ne fait pas un WP ou group de WP.

15.- Vitesse.

15.1.- Pendant les étapes et pour faire que la vitesse ne soit pas importante dans la CUP 180, la vitesse sportive est limitée à 90 m/h dans les pistes ouvertes, et 40 km/h si on traverse des palmiers, villages ou sites habités.

15.2.- Dans les pistes ouvertes on a une marge de 5 km/h. Dans les autres cases ce marge n'existe pas, c.à.d. le programme qui fait le calcul sur les excès de vitesse est configuré commencer les pénalisations à partir de 95 km/h. Notre conseil, c'est de régler les avertisseurs pour excès de vitesse à 90 km/h, car après les sanctions arrivent souvent.

15.3.- En dehors des étapes les équipes doivent respecter les normes pour circuler au Maroc.

15.4.- On va mettre des contrôles journaliers dans plusieurs villages et/ou palmiers. Il s'agira des WP cachés aux participants, dans des sites stratégiques, qui montreront, au moment de revoir les tracks, la vitesse de circulation.

15.5.- Chaque fois que la vitesse maximale est dépassé, il y aura une punition. Plus c'est la distance parcourue avec excès de vitesse, plus grande sera la pénalisation (voir annexe des pénalisations),

XII Édition



les distances parcourus sont cumulatives, c.à.d. chaque fois qu'il y a un excès de vitesse on ajoute des mètres. Chaque 100 mètre avec excès de vitesse on pénalisera 2 points.

15.6.- S'il y a une perte de tracks dans le GPS de l'organisation, et si cette perte est volontaire ou accidentel, chaque coupure dans les tracks aura:

16.- Sauvetage par DETENTION/ACCIDENT

16.1.- Pendant les étapes peut sortir situations auxquels les équipes ont besoin et demandent sauvetage à l'organisation. Dans ces cas, les voitures seront secourues le plus vite possible, mais une fois secouru par l'organisation ne pourra plus suivre la recherche des WP, et ils devront donner la documentation de l'étape, et continuer jusqu'à l'arrivée, sans pouvoir faire plus des WP dans la journée. Les WP faits d'avance sont complètement valables.

16.2.- Si après avoir communiqué à l'organisation le besoin de secours, l'équipe arrive à résoudre le problème, il doit obligatoirement communiquer à l'organisation la nouvelle situation. La pénalisation en cas de ne pas faire, sera 100 points dans l'étape.

16.3.- En cas d'accident, on doit essayer avec tous les moyens possibles de mettre la voiture dans le chemin, si elle peut rouler sans aide. Dans le cas où ce n'est pas possible, on sauvera les équipiers qui seront menés à la ville la plus proche.

17.- Sauvetage par PANNE

17.1.- L'organisation aura une équipe de mécaniciens, qui va essayer à résoudre les pannes le plus vite possible, afin qu'aucune équipe reste arrêté dans la piste. Il faire le dépannage de secours, juste pour que l'équipe puisse suivre l'étape ou aller au village plus proche pour dépanner définitivement la voiture.

Si on dépanne la voiture par ses soins et on n'avertit pas l'organisation il y aura une pénalisation de 100 points dans l'étape.

Si c'est l'organisation qui fait le dépannage, l'équipe devra donner la documentation de l'étape, et suivre jusqu'à l'arrivée, sans pouvoir faire plus des WP dans la journée. Les WP faits d'avance sont complètement valables.

18.- Alcool/Drogues.

18.1.- Il est complètement interdit de conduire sous influence de l'alcool ou de la drogue pendant la "CUP 180". N'importe quel comportement de ce type, signifie l'exclusion de la preuve.

19.- Briefing / Panneau d'annonces officiel

19.1.- Le jour d'avant de chaque tape on va faire un briefing pour préparer, résoudre les doutes et clarifier l'étape du jour suivant.

Les clarifications et spécifications du briefing auront validité devant le règlement, même s'il y a des conflits avec.

19.2.- Il y aura un panneau d'annonces officiel identifié comme tel, ou on fera les communications des classements, horaires de sortie, durée des étapes, etc. Tous les communications de l'organisation qui sont affichés dans ce panneau seront officiels. Aucune équipe pourra brandir ignorance à propos des questions officiellement communiqués. Ce panneau sera mis en route à partir de l'heure estimé d'arrivée de la première équipe jusqu'à l'heure théorique de sortie de la première équipe dans l'étape suivante.

CHAPITRE III. CLASSEMENTS.

20.- Classement général.

20.1.- Le classement de l'étape sera établi par la somme des points qu'on a eu par la réalisation des WP et des preuves spéciales, et par la soustraction des pénalisations dans l'étape.

20.2.- Les classements journaliers seront mis dans le panneau d'annonces officiel.

20.3.- Il y a un seul classement, avec six catégories différentes:

- Scratch General

XII Édition



- Modifiés
- Série
- Féminins
- Nouvel

20.4.- En cas d'égalité parmi deux équipes ou plus dans le classement final, les règles de bris d'égalité seront les suivantes et par ordre.

- 1^o En fonction de la qualité des places gagnés (premiers places, deuxièmes places, etc)
- 2^o En fonction de la qualité des preuves spéciales qu'on a fait (premiers places, deuxièmes places, etc)
- 3^o En fonction du nombre des WP faits pendant les étapes.

21.- Réclamations.

21.1.- On ne tiendra compte que ses réclamations écrites et signées par le responsable de l'équipe, et livrées avant 30 minutes à partir de la publication du classement provisionnel de l'étape. Les réclamations seront livrées au Chef des Commissaires Sportifs, qui sera la personne en charge pour la récolte et aussi de donner les explications à propos de la résolution. Si cela est refusé, l'équipe subira une pénalité de 50 points.

21.2.- Toutes les réclamations seront résolus, si possible, avant la sortie de l'étape suivante, pour que avant de commencer l'étape le classement soit définitif.

22.- Comité Sportif.

22.1.- Le Comité Sportif est composé par le Directeur de la course, le Directeur d'Organisation et deux représentants des équipes choisis au hasard au premier briefing. Ce comité va décider au cas des réclamations des participants, par majorité simple et ses décisions sont définitives. En cas d'égalité le Directeur de Course a une voix prépondérante. Les participants élus peuvent refuser être dans le comité, alors on devra choisir au hasard à nouveau.

22.2.- Le Comité Sportif se réunira par le briefing convoqué par le directeur de course.

23.- Comportement Antisportif.

XII Édition



23.1.- L'adoption des participants d'une attitude antisportive / méprisante ou d'un comportement non loyal, avec autres participants, un membre de l'organisation ou les locaux, ceux-ci peuvent entraîner une disqualification ou une pénalité correspondant à la gravité de l'infraction, selon la décision du Comité Sportif.

24.- Prix

24.0.- Avant la sortie de la première étape il y aura une liste avec les prix pour chaque classement.

24.1.- Il y aura un premier, deuxième et troisième prix pour le classement Scratch, et il y a un trophée pour les premiers classés dans chaque catégorie.

24.2.- Il y a un prix et trophée à l'sportivité, pour le meilleur équipe qui montre les valeurs et l'esprit de la **CUP 180**

24.3.- Dans la GUIDE DU PARTICIPANT, qui sera livré dans les vérifications, on peut trouver les trophées pour chaque catégorie.

25.- TROPHÉE WARN ADVENTURE.

Grâce à l'IMPLEMENTOS WARN on a le TROPHÉE WARN ADVENTURE un an de plus. Chaque jour, dans les ZONES SPECIALES, il y aura une ZONE WARN, que pour la finir sera nécessaire l'emploi du treuil. Elle ponctuera pour la CUP180 aussi que pour le Trophée Warn.

Le vainqueur sera l'équipe qui a plus des points dans les ZONES WARN pendant les 5 jours de l'événement.

Pour participer dans ce trophée, s'inscrire dans les vérifications administratives dans le Trophée WARN.

XII Édition



26.- Tableau résumé des pénalisations.

Infraction	Pénalité
Général	
N'assistez pas au briefing	25 ptos
Perte de bracelet d'identification	50 ptos
Rejet de la demande déposée	50 pts
Manipulation GPS o TRACK du ORGSATION	Score 0
Ne pas livrer la feuille de WP faite	Score 0
Ne pas livrer TRACK	Score 0
Remplacer membre de l'équipe	Exclusion CUP 180
Détection d'alcool ou de drogues	Exclusion CUP 180
Manque de publicité obligatoire	Pas de sortie
Aide	
Assistance mécanique dans l'environnement de la scène	Score 0
Ne passez pas les étapes obligatoires	Score 0
Aide étrangère à la CUP180	Score 0
Sorties	
Se présenter tard au début de la étape	Partie dernière position
Présente à la sortie de contrôle fermée	Direction de carrière d'autorisation
Fermeture du contrôle de sortie	15 minutes après le dernier participant
Développement de la etapa	
Ne portez pas votre ceinture de sécurité, vos lumières ou votre casque	25 ptos
Ignorer les interdictions d'itinéraire	Score 0
Ne pas communiquer de résolution de problèmes	100 pts
Ne communiquez pas l'abandon de étape	Exclusion CUP 180
Sauvetage après avoir demandé de l'aide	Aller a la mete.
Contrôle de pas	
Ne passez pas le CPOC	1/2 ptos valor wp
Retard du CPOC	2 ptos / minute
Fermer le CPOC	10 minutes
Zones spéciales	
Recevoir de l'aide externe	0 points a la speciale.
Équipe qui aide l'autre equipe.	100 ptos
Ne pas entrer dans la zone après l'inscription a la speciale	10 ptos
Abattre l'indicateur de zone	5 ptos
Modifier les balises	50 ptos
Rescue ORG	Exclusion zones especiales
Vitesse	
Vitesse de dépassement (jusqu'à 120 km / h)	1 pto /100 metres
Dépasser 120 km / h	1/2 ptos etapa
Arrivées	
Arrivée retardée	2 ptos / minute
Arrivée avec le contrôle fermé	0 points a la speciale.
Contrôle ferme	15 minutes après le dernier participant